

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**FORBACH – Revitalisation du centre-ville – E
P09EB70M004**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Forbach souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement de son centre-ville,

Vu la délibération n°CA16/011 du conseil d'administration du 22/06/2016 prenant acte de l'inscription, à titre dérogatoire, du centre-ville de Forbach dans le dispositif centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude sur le territoire susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 60% par l'EPFL, 20% par la Caisse des Dépôts et Consignations, 10% par la commune de Forbach et 10% par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Forbach et la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France la convention d'étude annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER